

GRILLE DE RÉFÉRENCE DE L'OAQ CONCERNANT LES ACTES AGRONOMIQUES POSÉS EN PRODUCTION ANIMALE

Avant-propos

En 2002, l'OAQ publiait une grille de référence pour la préparation de programmes alimentaires. Afin de tenir compte de l'évolution de la pratique, le comité d'inspection professionnelle (CIP), en collaboration avec un comité d'experts en production animale, a procédé à la mise à jour de celle-ci et a profité de l'occasion pour l'élargir à toutes les sphères d'activité de la production animale.

La présente *Grille de référence de l'OAQ concernant les actes agronomiques posés en production animale* a été adoptée par les administrateurs du Bureau de l'OAQ le 5 juillet 2008. Elle édicte donc des normes de pratique, ou règles de l'art, qui viennent encadrer les principales interventions réalisées par les agronomes œuvrant en production animale et met l'accent sur la réalisation de programmes alimentaires ainsi que sur la réalisation de suivis d'élevage.

Contenu du dossier client de l'agronome et du rapport de visite

La nouvelle grille de référence de l'OAQ prescrit les éléments à considérer à chacune des étapes de réalisation d'un acte agronomique en production animale et, pour chacun d'eux, les principaux renseignements à consigner au dossier client de l'agronome. Ce dossier client doit donc comprendre les sections 1 à 4 de la grille ainsi que toutes les sous-sections applicables à la situation de l'entreprise. Quant au contenu prescrit pour chaque section et sous-section, il peut être adapté en fonction de chaque entreprise agricole. Il est également important de noter que lorsqu'une section ou certains renseignements prescrits ne sont pas applicables à la situation de l'entreprise, il est nécessaire de l'indiquer.

Mentionnons aussi que cette grille ne modifie en rien l'obligation de se conformer au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes* et au *Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec*. Ainsi, le dossier client de l'agronome comprend notamment le contrat de services professionnels ou une description sommaires des motifs de la consultation, selon le cas, les documents ayant servi à l'analyse de la situation, toute recommandation faite au client ainsi que l'original des différents rapports remis au client tels le rapport de visite initial et les rapports de visites de suivis. À ce sujet, il est important de rappeler que l'agronome doit effectuer un suivi adéquat de ses recommandations, sauf exception.

Par ailleurs, en plus de conserver l'original de chaque rapport, l'agronome doit en remettre une copie à son client. Ainsi, tout rapport doit minimalement comprendre les éléments suivants :

- Diagnostic global (rapport de visite initial) ou spécifique (rapport de visite de suivi), soit les forces, les faiblesses et les points à améliorer;
- Recommandations i.e. stratégie d'intervention, soit la liste des interventions visant l'atteinte des objectifs en fonction du contrat de service convenu avec le client (« mandat » reçu);
- Échéancier, soit le calendrier de réalisation des interventions recommandées;
- Signature de l'agronome, soit la signature manuscrite, le numéro de membre de l'OAQ et la date. L'utilisation du sceau personnalisé, avec le nom et le numéro du membre, est fortement recommandée. L'apposition du sceau ne dispense cependant pas de la signature de l'agronome.

Faits saillants des modifications apportées

- La nouvelle grille de référence traite des diverses activités réalisées par l'agronome œuvrant en production animale;
- Les éléments de la grille portant spécifiquement sur la préparation d'un programme alimentaire sont maintenant dissociés en deux secteurs, soit celui des ruminants et celui des monogastriques;
- La régie d'élevage (conduite d'élevage) fait maintenant l'objet de consignes qui lui sont propres;
- Un accent particulier est mis sur le rapport à réaliser à la suite d'une visite chez le client.

Objectifs de la grille

1. Encadrer la pratique professionnelle des agronomes qui posent des actes agronomiques en production animale;
2. Fournir un canevas de travail permettant aux agronomes qui dispensent des services-conseils en production animale d'orienter l'entreprise agricole en fonction des objectifs visés;
3. Permettre de documenter, conformément aux règles applicables à la tenue de dossiers et avec une certaine uniformité, les interventions effectuées auprès des entreprises agricoles;
4. Servir d'outil de référence pour le comité d'inspection professionnelle, le comité exécutif et le conseil d'administration de l'OAQ pour la vérification de la compétence des agronomes qui travaillent en production animale; servir également d'outil de référence pour le Bureau du syndic.

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE AGRICOLE

1.1 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ¹

L'original du contrat ou, selon le cas, le rappel des principaux éléments du contrat.

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner
Identification des parties	Coordonnées du ou des intervenants (clients) impliqués incluant la raison sociale et le nom du ou des répondants
Portée et limite du contrat de services professionnels	Description des travaux et/ou tâches à réaliser par l'agronome, échéancier de réalisation, estimation des coûts, etc.

1.2 DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

La description de l'entreprise doit contenir les informations pertinentes décrivant de manière générale l'entreprise visée par le dossier.

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner
Description générale de l'entreprise (sommaire)	Fabrication d'aliments : – meunerie – fabrication de prémélanges – fabrication de micro-prémélange Fournisseur d'intrants : _____ Producteur agricole ou regroupement de producteurs : _____ Transformation : – abattoir – couvoir – usine de transformation Autres : _____
Coordonnées de l'entreprise (raison sociale)	Adresse, personnes ressources, courriel, etc.
Type de production	Production animale : – avicole : poulets, dindons, pondeuses, autres – porcine : maternité, pouponnière, engraissement, autres – bovins laitiers : – bovins de boucherie : vache-veau, engraissement, autres – ovines et caprines : ovines, caprines – autres productions : _____

¹ Le contrat de services professionnels peut prendre la forme d'une entente verbale, ou idéalement écrite, appelée dans le langage courant « mandat ».

	Production végétale (en location ou en propriété) : <ul style="list-style-type: none"> – céréales – fourrages – maraîchères
Description du site ou des bâtiments	Lieux et/ou site d'élevage Description des bâtiments : type de bâtiment, âge, matériaux, fonction Condition d'ambiance : ventilation, température, humidité, type de contrôle de l'ambiance Mode de gestion des déchets, rejets ou autres : description des ouvrages et mode de disposition
Description du cheptel (si applicable)	Catégories d'animaux Phases de production Nombre de têtes Race Âge moyen du troupeau Autres
Autres particularités ou caractéristiques	Description des particularités de l'entreprise (certification, etc.)

2. **ANALYSE, DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS**

L'agronome œuvrant en production animale est appelé à réaliser divers types d'interventions. La présente section traite des activités en lien avec l'alimentation animale, tant pour le secteur des ruminants que pour celui des monogastriques, la régie et la performance d'élevage ainsi que l'évaluation du coût de production et de la rentabilité des élevages. Il y est également question des interventions effectuées par l'agronome dans les dossiers environnementaux ainsi que d'autres types d'interventions.

Pour chacun des types d'interventions qu'il réalise, l'agronome doit considérer certains éléments et consigner les différents renseignements prescrits à son dossier client. Dans le cas des activités en lien avec l'alimentation animale (ruminants et monogastriques) et la régie d'élevage (conduite d'élevage), l'agronome doit se référer aux sous-sections 2.1 à 2.3 appropriées qui viennent compléter le tableau présenté ci-dessous.

Activités réalisées par l'agronome	Éléments à considérer et principaux renseignements à consigner
Alimentation animale, secteur des ruminants et des monogastriques*	<p>Réalisation ou élaboration d'un programme alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – consulter les sous-sections 2.1A, 2.2A et 2.3A dans le cas des ruminants et les sous-sections 2.1B, 2.2B et 2.3B dans le cas des monogastriques <p>Modification et/ou adaptation d'un programme alimentaire existant en fonction des besoins spécifiques du cheptel de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> – documenter les modifications effectuées au programme existant et inclure le diagnostic et les recommandations <p>Représentation/vente d'intrants (prospection, positionnement de produit, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> – renseignements recueillis
Régie et performances d'élevage*	<p>Section pour les agronomes qui font de la régie d'élevage (conduite d'élevage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – consulter les sous-sections 2.1C, 2.2C et 2.3C qui traitent spécifiquement de la régie d'élevage (conduite d'élevage) <p>Section pour les agronomes qui font de la compilation de données en vue d'établir les résultats d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – compilation des performances et résultats d'élevage – diagnostic et recommandations
Évaluation du coût de production et de la rentabilité des élevages*	<p>Section pour les agronomes qui font de la compilation de données techniques avec une évaluation du coût de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> – état de la situation économique de l'entreprise – résultats techniques et économiques de l'élevage – diagnostic et recommandations
Environnement*	<p>Disposition des effluents (industriels ou d'élevages), en référence au PAEF, le cas échéant</p> <p>Bilan alimentaire</p> <p>Description du ou des modes de disposition des animaux morts (équarrissage, compostage, autres)</p> <p>Diagnostic et recommandations</p>
Autres types d'activités*	Description des activités réalisées

* Tenir une liste des intervenants dans l'entreprise incluant leurs coordonnées (agronomes, comptables, économistes, médecins vétérinaires, techniciens, autres)

ALIMENTATION ANIMALE - SECTEUR DES RUMINANTS

Les sous-sections 2.1A à 2.3A concernent spécifiquement la réalisation d'un programme alimentaire pour le secteur des ruminants (bovins laitiers, bovins de boucherie, ovins et caprins).

2.1 A ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC LORS DE LA PRÉPARATION D'UN PROGRAMME ALIMENTAIRE – SECTEUR DES RUMINANTS

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner
Programme alimentaire actuel	<p>Rations pour chaque catégorie d'animaux :</p> <ul style="list-style-type: none">– type d'aliments (fabriqués à la ferme, aliments complets ou ingrédients simples)– type d'équipement utilisé pour la fabrication ou la distribution– quantité et analyses pour chaque catégorie d'animaux <p>Régie alimentaire (nombre de repas, séquences de distribution, médication et mode d'abreuvement)</p> <p>Régie de fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none">– vérification du permis de fabrication à la ferme– séquence de fabrication : ajouts de médicaments, séquences de nettoyage– contrôle de qualité : ingrédients et produits finis– programme HACCP ou autres certifications
Performances actuelles et objectifs à atteindre	<p>Rendements et performances actuelles et visées :</p> <ul style="list-style-type: none">– lait : kg de lait, taux de gras, taux de protéine, CVMS, poids des animaux, gain moyen quotidien (GMQ), taux de remplacement– viande : CVMS, conversion alimentaire, kg de viande produite, GMQ, inventaire, taux de mortalité, indice de classement, taux de confiscation <p>Statut sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none">– lait : comptage des cellules somatiques, efficacité de la reproduction, taux de saillie, programme de vaccination, registre d'utilisation des médicaments, etc.– viande : assaini ou commercial, programme de médication, registre d'utilisation des médicaments, etc. <p>État général du troupeau :</p> <ul style="list-style-type: none">– état de chair des reproducteurs, degré de finition, carences, niveau de bien-être du troupeau, etc. <p>Désordres métaboliques :</p> <ul style="list-style-type: none">– fièvre de lait, acétonémie, acidose
Analyses des ingrédients /aliments et de l'eau	<p>Résultats des analyses de chaque ingrédient/aliment et de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none">– identification de la source et de la méthode d'échantillonnage– fréquence des analyses sur les ingrédients et les aliments complets– conditions d'entreposage des aliments : température, humidité, etc.– résultats des analyses personnalisées ou de référence

2.2 A DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE – SECTEUR DES RUMINANTS

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
Diagnostic alimentaire	Description de la situation actuelle de l'alimentation : <ul style="list-style-type: none">– à partir des forces : indiquer les pratiques à maintenir et les mesures d'amélioration– à partir des éléments à améliorer : indiquer les correctifs à apporter et indiquer les étapes de réalisation

2.3 A RECOMMANDATIONS – SECTEUR DES RUMINANTS

L'agronome devrait, de préférence, rencontrer son client afin de lui faire part de ses recommandations et, plus globalement, lui expliquer son rapport.

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
Recommandations (nouveau programme alimentaire)	<p>Les besoins nutritionnels de chaque catégorie d'animaux</p> <p>Les rations recommandées pour chaque catégorie d'animaux par phase de production</p> <p>La distribution : mode de distribution recommandé des aliments (ration totale mélangée (RTM), trémies, plancher (sol), distributeur automatique de concentrés (DAC), liquide, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none">– quantité distribuée– consommation des animaux <p>La médication : rappel des mises en garde à respecter en fonction du programme de médication recommandé par le vétérinaire</p> <p>La préparation et la conservation des aliments (formulations, séquences de distribution, conditions d'entreposage, etc.)</p> <p>Autorisation signée du client dans le cas de toute dérogation au tableau 4 de la <i>Loi sur les aliments du bétail (1983)</i> de l'Agence canadienne d'inspection des aliments</p>

ALIMENTATION ANIMALE - SECTEUR DES MONOGASTRIQUES

Les sous-sections 2.1B à 2.3B concernent spécifiquement la réalisation d'un programme alimentaire pour le secteur des monogastriques (porcins, poulets, dindons, pondeuses, autres).

2.1 B ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC LORS DE LA PRÉPARATION D'UN PROGRAMME ALIMENTAIRE – SECTEUR DES MONOGASTRIQUES

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
Programme alimentaire actuel	<p>Rations pour chaque catégorie d'animaux :</p> <ul style="list-style-type: none">– type d'aliments (fabriqués à la ferme, aliments complets ou ingrédients simples)– quantité et analyses pour chaque catégorie d'animaux– type d'équipement utilisé pour la fabrication ou la distribution (fabrication à la ferme) <p>Séquences de distribution de l'alimentation</p> <p>Médication :</p> <ul style="list-style-type: none">– inscrire la liste des médicaments utilisés dans les aliments et les périodes de retrait (inclure les prescriptions et les coordonnées du vétérinaire) <p>Régie de fabrication à la ferme :</p> <ul style="list-style-type: none">– vérification du permis de fabrication à la ferme– séquence de fabrication : ajouts de médicaments, séquences de nettoyage– contrôle de qualité : ingrédients et produits finis– programme HACCP ou autres certifications
Performances actuelles et objectifs à atteindre	<p>Rendements et performances actuelles et visées :</p> <ul style="list-style-type: none">– ponte (poules, dindons, autres) : nombre d'œufs produits par sujet, masse d'œuf (kg), quantité d'aliments par sujet (kg)– viande : conversion alimentaire, kg de viande produite, GMQ, inventaire, taux de mortalité, indice de classement, taux de confiscation– maternité : nombre de porcelets produits par truie par année, intervalle de mise-bas, taux de saillie, efficacité de la reproduction, taux de remplacement, etc.
Statut sanitaire	<p>Ponte, viande, maternité : assaini ou commercial, programme de médication, registre d'utilisation des médicaments, etc.</p> <p>Particularités : reproducteur, pyramide de tête, assainissement, affections présentes</p>
État général du troupeau	<p>État de chair des reproducteurs, degré de finition, carences, niveau de bien-être (confort) du troupeau, etc.</p>

Analyses des ingrédients /aliments et de l'eau	Résultats des analyses de chaque ingrédient/aliment et de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> – identification de la source et de la méthode d'échantillonnage – fréquence des analyses sur les ingrédients et les aliments complets – conditions d'entreposage des aliments; température, humidité, etc. – résultats des analyses personnalisées ou de référence
--	--

2.2 B DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE – SECTEUR DES MONOGASTRIQUES

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
Diagnostic alimentaire	Description de la situation actuelle de l'alimentation : <ul style="list-style-type: none"> – à partir des forces : indiquer les pratiques à maintenir et les mesures d'amélioration – à partir des éléments à améliorer : indiquer les correctifs à apporter et indiquer les étapes de réalisation

2.3 B RECOMMANDATIONS – SECTEUR DES MONOGASTRIQUES

L'agronome devrait, de préférence, rencontrer son client afin de lui faire part de ses recommandations et, plus globalement, lui expliquer son rapport.

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
Recommandations (nouveau programme alimentaire)	<p>Les besoins nutritionnels de chaque catégorie d'animaux</p> <p>Les rations recommandées pour chaque catégorie d'animaux par phase de production</p> <p>La distribution : mode de distribution recommandé des aliments (ration totale mélangée (RTM), trémies, plancher (sol), distributeur automatique de concentrés (DAC), liquide, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – quantité distribuée – consommation des animaux <p>La médication : rappel des mises en garde à respecter en fonction du programme de médication recommandé par le vétérinaire</p> <p>La préparation et la conservation des aliments (formulations, séquences de distribution, conditions d'entreposage, etc.)</p> <p>Autorisation signée du client dans le cas de toute dérogation au tableau 4 de la <i>Loi sur les aliments du bétail (1983)</i> de l'Agence canadienne d'inspection des aliments</p>

RÉGIE D'ÉLEVAGE (CONDUITE D'ÉLEVAGE)

Les sous-sections 2.1C à 2.3C concernent spécifiquement la régie d'élevage (conduite d'élevage)

2.1 C ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC POUR LA RÉGIE D'ÉLEVAGE (CONDUITE D'ÉLEVAGE)

Cette sous-section vise à recueillir les renseignements nécessaires pour effectuer un bon suivi d'élevage dans un bâtiment donné. Elle comprend six grandes catégories, soit les animaux, le logement, les aliments, la régie d'élevage (conduite d'élevage), les maladies et médicaments et l'eau.

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
État de la situation	<p>Animaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- type de production : avicole, porcine, bovine (laitier ou de boucherie), ovine, caprine, etc.- cheptel : catégorie d'animaux, phases de production et nombre de têtes pour chacune des catégories, etc.- race, niveau génétique, âge moyen du troupeau ou des animaux- condition des animaux : état de chair, état sanitaire, etc. <p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none">- type de bâtiment :<ul style="list-style-type: none">. description des lieux d'élevage : année de construction, dimension, nombre d'animaux potentiel et présent, etc.. type de construction : isolé ou froid, latté ou avec litière, système de ventilation, type de chauffage, système d'alimentation, système d'abreuvement, etc.. mode de gestion des déjections animales : liquide, solide, etc.- équipements : température, humidité, doseur de médicament et système de collecte d'information (compteur d'eau, thermomètre, etc.) <p>Aliments :</p> <ul style="list-style-type: none">- type de programme alimentaire et liste des aliments distribués- fabriqués à la ferme ou achetés (type d'équipement utilisé pour la fabrication des aliments)- aliments complets ou ingrédients simples- composition des aliments : analyse garantie, contrôle de qualité, analyse chimique ou infra-rouge, vérification de la granulométrie, analyse des toxines, etc.- mode de distribution : à volonté ou en restriction, fréquence des repas, quantité distribuée, etc.- régie de fabrication :<ul style="list-style-type: none">. vérification du permis de fabrication à la ferme. séquence de fabrication : ajout de médicaments, séquence de nettoyage, etc.. application et mise en place d'un programme HACCP ou d'une certification, s'il y a lieu- autres

	<p>Régie d'élevage (conduite d'élevage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – méthode d'élevage : type d'élevage, durée, densité, etc. – condition d'ambiance : température, humidité, qualité de l'air, condition de la litière, etc. – état de chair des animaux, degré de finition, carences, niveau de bien-être des animaux, etc. – programme lumineux : durée d'éclairage, intensité, etc. – rendements et performances actuelles et visées : <ul style="list-style-type: none"> . ponte (poules, dindons, autres) : nombre d'œufs produits par sujet, masse d'œufs (kg), quantité d'aliments par sujet (kg) . viande : conversion alimentaire, kg de viande produite, GMQ, inventaire, taux de mortalité, indice de classement, taux de confiscation . maternité : nombre de porcelets produits par truie par année, intervalle de mise-bas, taux de saillie, efficacité de la reproduction, taux de remplacement, etc. – autres <p>Maladie et médicaments (vaccins)² :</p> <ul style="list-style-type: none"> – état sanitaire des élevages : assaini, pyramide de tête, élevage conventionnel, autres – liste et description des maladies ou des problèmes d'élevage rencontrés au cours de la dernière année ou depuis la dernière visite – liste des médicaments ou des vaccins utilisés – y a-t-il eu un programme de dépeuplement/repeuplement effectué au sein de l'élevage – programme de lavage et désinfection – autres <p>Eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> – mode de distribution de l'eau : abreuvoirs tétines, bols économiseurs etc. – analyse chimique et bactériologique : date de la dernière analyse et rapport – caractéristique de l'eau et quantité distribuée
--	---

2.2 C DIAGNOSTIC DE RÉGIE D'ÉLEVAGE (CONDUITE D'ÉLEVAGE)

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
Diagnostic de régie d'élevage (conduite d'élevage)	<p>Description de la situation actuelle dans l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à partir des forces : indiquer les pratiques à maintenir et les mesures d'amélioration

² Cette section comprend un état de situation. Toute recommandation en santé animale doit être effectuée par un médecin vétérinaire.

2.3 C RECOMMANDATIONS RELATIVEMENT À LA RÉGIE D'ÉLEVAGE (CONDUITE D'ÉLEVAGE)

L'agronome devrait, de préférence, rencontrer son client afin de lui faire part de ses recommandations et, plus globalement, lui expliquer son rapport.

Éléments à considérer	Principaux renseignements à consigner au dossier client
Recommandations	À partir des éléments à améliorer, indiquer les correctifs à apporter ainsi que les étapes de réalisation

3. SIGNATURE DE L'AGRONOME

L'agronome doit apposer sa signature et indiquer son titre professionnel sur tout document qu'il produit dans l'exercice de sa profession.

Signature de l'agronome et date	Signature manuscrite de l'agronome accompagnée de son titre professionnel et de son numéro de membre Indiquer également la date sur chaque document Le sceau de l'agronome peut également être utilisé mais son apposition ne dispense cependant pas de la signature de l'agronome
---------------------------------	--

4. SUIVI DES RECOMMANDATIONS

L'agronome doit effectuer un suivi adéquat de ses recommandations, sauf exception.

Suivi des recommandations	Observations lors de la visite de l'entreprise pour la mise à jour du dossier client : <ul style="list-style-type: none">– description des résultats obtenus à la suite des recommandations– points à améliorer ou aspects à modifier
---------------------------	--